



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

TUTEUR DE MAISONNÉE DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

DATE DE PRISE DE FONCTION :

Séjour de cohésion juin 2022 : mercredi 8 juin 2022 au soir ou jeudi 9 juin 2022 matin

et/ou Séjour de cohésion juillet 2022 : mercredi 29 juin 2022 au soir ou jeudi 30 juin 2022 matin

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE : HAUTES--ALPES

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

NOMBRE DE VOLONTAIRES À ENCADRER : 12/14 JEUNES VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

En fonction de l'origine du recrutement : contrat de droit public, congé spécial avec traitement pour les fonctionnaires, mise à disposition pour les personnels de droit privé.

OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION

Présence sur la continuité du ou des séjours de cohésion :

du mercredi 8 juin 2022 au soir ou jeudi 9 juin 2022 matin jusqu'au samedi 25 juin 2022 inclus
et/ou du mercredi 29 juin 2022 au soir ou jeudi 30 juin 2022 matin jusqu'au samedi 16 juillet 2022 inclus.

Participation à une formation dédiée avant le séjour : **du vendredi 20 mai 2022 au dimanche 22 mai 2022 inclus.**

VOLUME HORAIRE ET RÉMUNÉRATION :

Nombre total de jours travaillés : 24 jours par séjour de cohésion

Salaire journalier brut : 68,90 €

Si fonctionnaire – montant indemnisation : 48 €

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé

sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;

- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Dans le département des Hautes-Alpes, le SNU 2022 se déclinera ainsi :

- deux séjours de cohésion du 12 juin au 24 juin 2022 et du 3 au 15 juillet 2022 organisés sous la direction de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des Services de l'Éducation nationale ;
- une mission d'intérêt général qui sera réalisée par le jeune volontaire 2022, dans son département de résidence, au plus tard le 30 juin 2023

Dans le département des Hautes-Alpes, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission nationale SNU. Sous la direction de Madame la Préfète des Hautes-Alpes et de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des Services de l'Éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services départementaux de l'Éducation nationale, de la préfecture, le délégué militaire départemental adjoint et la délégation départementale de l'ARS. La composition de ce comité de pilotage sera élargie en fonction des thématiques abordées (ex : directeur départemental de la sécurité publique, commandant du groupement départemental de gendarmerie, commandant du service départemental d'incendie et de secours, etc).

Un ou plusieurs centres d'hébergement abritent le séjour de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur proposition de l'IA-DASEN. Dès sa nomination, il intègre l'équipe projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des séjours de cohésion. Il assiste aux COPIL, recrute les autres cadres, dirige le séjour de cohésion et participe au temps de formation. Il participe à l'évaluation du séjour et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par deux adjoints et un référent sport-cohésion-communication :

- un adjoint encadrement, chargé de seconder le chef de centre dans sa mission de management des équipes, dans la mise en œuvre de la discipline générale et de la sécurité
- un adjoint pédagogique, chargé de seconder le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique en oeuvrant dans la préparation et la mise en œuvre des activités en coordonnant l'ensemble des intervenants et en s'assurant de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un référent sport, cohésion et communication, chargé de seconder le chef de centre dans la préparation, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions concourantes à l'épanouissement des jeunes, au respect de la vie en collectivité. Il est son conseiller en communication.

Le chef de centre SNU dispose également d'une équipe de soutien du centre composée de :

1. un intendant chargé de la gestion quotidienne du centre
2. un infirmier qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé

Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires. Les compagnies de 50/70 jeunes volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, de 12/14 jeunes. A la tête de chaque maisonnée, un tuteur de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 26 CADRES ET 200 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS)

Le tuteur est placé sous l'autorité d'un cadre de compagnie. Aux commandes d'une maisonnée de 12 à 14 jeunes il exerce une fonction éducative quotidienne et de proximité auprès des volontaires qu'il a sous sa responsabilité. Il est à

la fois un animateur, un formateur et un témoin. Il contribue à faire du séjour de cohésion des jeunes volontaires de sa maisonnée une aventure qui les fasse grandir, qui les amène, pas à pas, à désirer s'engager et qui donne durablement un sens à leur vie. Il est soucieux de la sécurité des jeunes de sa maisonnée ; il est exigeant, bienveillant, vigilant, attentif et attentionné.

Il fait vivre la discipline courante, mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée. Il s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Le tuteur crée les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion, il veille à susciter un esprit d'appartenance, par exemple au travers de signes de reconnaissance de la maisonnée. Il s'appuie largement sur son cadre de compagnie avec lequel il entretient une relation de confiance forte garante de la détection, au plus tôt, de toutes difficultés. Les tuteurs peuvent également, selon leurs compétences et le projet éducatif mis en œuvre, participer à l'animation de certaines activités.

La mission d'éducation du tuteur s'exerce dans 5 domaines de la vie de la maisonnée :

1 - Accueillir et accompagner les volontaires : Préparer l'accueil des volontaires (hébergement, restauration, vie courante, hygiène etc.) et les accompagner jour et nuit dans toutes les activités. Veiller à l'assiduité des volontaires et au respect des horaires.

2 - Organiser la vie courante et maintenir la discipline générale : Faire connaître, comprendre et respecter le règlement intérieur du séjour. Signaler au cadre de compagnie tout manquement ou difficulté dans le respect du règlement.

3 - Organiser la vie démocratique et citoyenne : Créer et rythmer les temps d'échanges démocratiques. Contribuer à l'organisation, la pleine participation de tous et au bon déroulement des tâches d'intérêt général et notamment au tour de service de la compagnie. S'assurer au quotidien d'un réel brassage social et à l'inclusivité durant les activités.

4 - Créer un esprit de cohésion au sein de la maisonnée : Être acteur d'une véritable cohésion de groupe au sein de la maisonnée en adéquation avec l'état d'esprit de la compagnie. Participer aux côtés du cadre de compagnie au développement d'un esprit d'appartenance à un groupe. Veiller à l'inclusion des jeunes les plus en difficulté.

5 - Garantir la sécurité physique et morale des volontaires : Faire connaître et respecter strictement les mesures de sécurité. Détecter, identifier et prévenir en cas de risques ou de situations problématiques ; savoir agir (protéger, apaiser etc.) et rendre compte au plus tôt.

Tuteur spécialisé : Si vous avez les qualifications et que vous le souhaitez nous vous proposons un contrat de « tuteur spécialisé ». En lieu et place de l'encadrement de proximité exposé ci-dessus vous serez placé sous l'autorité du référent santé que vous accompagnerez tout au long du séjour afin de détecter et de prendre en charge les volontaires nécessitant un accompagnement psychologique personnalisé. Vous serez ainsi amené à travailler avec l'ensemble des jeunes de la cohorte, vous assurerez avec l'infirmier(ière) les permanences liées à la fonction, vous serez amené à accompagner les jeunes lors des activités afin de mieux détecter les besoins ; enfin vous participerez pleinement à l'éducation à la santé en proposant et animant des actions concrètes.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :

- Ce poste est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPÉTENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, probité, intégrité et rigueur du comportement
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Bonne condition physique requise

VOS CONTACTS RH (NOM, PRÉNOM, FONCTION, TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE)

M. Sylvain MOUGEL

Chef du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Téléphone : 06 42 74 63 46 - Courriel : sylvain.mougel@ac-aix-marseille.fr

Le dépôt de candidature est à adresser à : ce.sdjes05@aix-marseille.fr, **au plus tard le 15 avril 2022**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplôme et attestations requis

Il conviendra d'indiquer précisément si votre candidature porte :

- sur le séjour de cohésion de juin 2022 et/ou juillet 2022
- sur le poste de tuteur ou tuteur spécialisé